



Mise en danger des ressources des grands parents

Par **titeuf68**, le **28/12/2008** à **10:40**

Notre fils de 27 ans a une activité professionnelle. Alors qu'une procuration vient de nous être faite, nous constatons que mes b parents de 87 ans ont remboursé 35000 € de dettes (huissier, PV chèques sans provision....) Si mon beau père vient à disparaître, ma belle maman n'aurait pas de quoi vivre si ce rythme de poursuit. Voici que nous venons de recevoir à notre domicile (anc adresse de notre fils) une lettre du trésor public pour impayés depuis 2002 (3400€ de taxes habitat + impôts revenu). De plus nous avons retrouvé dans le garage des b parents (!) une facture EDF de 2005 de 564 € non payée à ce jour.

Il a réussi à faire signer son grand père pour un abonnement tel. chez Orange et la facture mensuelle payée par les b parents et régulièrement de 250 à 300€.

J'ai demandé à notre fils de réouvrir un compte courant pour être enfin autonome (il a été interdit de chèque jusqu'à fin 2007) mais il joue au chat et à la souris et freine des 4 fers.

Ma question :

Comment protéger mes b parents même contre eux-mêmes ? (on a beau leur demander de jouer la même partition que nous afin que notre fils soit responsable à ses responsabilités, ils sont d'accord devant nous mais rien ne change et notre fils sait s'y prendre avec eux)

Comment obliger notre fils à assumer ses responsabilités ? afin de ne pas vivre au dessus de ses moyens et laisser les autres payer ses factures.

Précision : son idée étant qu'en ayant le plus de dettes possibles il ouvrirait un dossier pour "annuler sa dette" !!!!!!!

J'espère avoir été clair. Je peux donner l'impression d'en avoir rien à faire et pourtant depuis quelques temps j'ai du mal à trouver le sommeil !

Merci de votre éclairage et que vous soyez bonne poursuite dans votre cursus universitaire si tel est le cas.

Bonne fin d'année

Titeuf68